

## **CRISE DU CORONAVIRUS**

### **UNIMEV mobilisée pour la filière Évènement**

**UNIMEV est l'Union des métiers de l'évènement. En tant que fédération professionnelle, sa mission première est de représenter et d'accompagner ses adhérents. Avec la propagation du Coronavirus-COVID 19 dans le monde, la filière traverse actuellement une crise sans précédent. Nombre d'événements sont reportés voire annulés, mettant à mal l'équilibre financier des acteurs du secteur. UNIMEV concentre donc tous ses efforts à informer et défendre ses adhérents membres et au-delà, un ensemble significatif de l'économie française.**

#### **Accompagner les adhérents dans leur prise de décision**

Depuis le début de la crise UNIMEV informe ses adhérents de façon quasi quotidienne sur l'évolution de la situation et anticipe leurs interrogations en apportant des réponses aux questions qu'ils pourraient se poser. Elle décrypte les décisions du gouvernement et leurs conséquences, clarifie l'impact financier, éclaire sur toutes les conséquences que peuvent avoir des annulations ou reports et ainsi aide à prendre la mesure de telles décisions. Elle propose des outils tels qu'un plan de précaution ou des exemples de messages de communication. Toutes ces informations sont déclinées pour tous les métiers que représente UNIMEV : organisateurs, gestionnaires de sites et prestataires des événements.

#### **Travailler avec les pouvoirs publics pour protéger ces métiers**

UNIMEV est en contact régulier avec les différents services de l'Etat pour défendre les spécificités de la profession face aux risques de déséquilibre financier qu'engendrent les mesures prises pour limiter la prolifération du coronavirus.

Dès lundi 2 mars, Olivier Roux, président d'UNIMEV, a été reçu par le cabinet de Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, afin de demander des dispositifs de protection des acteurs de la filière Évènement. Le cabinet du Ministre dès le mardi 3 mars a depuis annoncé des mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses, notamment le report d'échéances sociales et/ou fiscales, la protection des salariés par le chômage partiel, et d'autres mesures à venir.

Par ailleurs, le président a interpellé le Ministre sur la nécessité de préciser les modalités d'application de l'interdiction des événements de plus de 5000 personnes en lieu confiné. Il a reçu de la part de l'administration des informations positives permettant la tenue de nombreuses manifestations et congrès.

UNIMEV reste entièrement mobilisée et vigilant pour la protection des acteurs de la filière événementielle dans la gestion de cette crise, et œuvre à l'obtention de mécanismes d'aides supplémentaires permettant la pérennité des entreprises du secteur.

Pour rappel, la filière représente chaque année 77 millions de visiteurs, congressistes ou délégués participant aux foires, salons, congrès et événements d'entreprises organisés en France, ce qui correspond à 20 milliards d'euros d'activité pour les acteurs de l'événementiel et 19,5 milliards d'euros de retombées économiques. Sans compter les 34,5 milliards d'euros de flux d'affaires générés entre exposants et visiteurs sur les salons et foires, dont 68% au bénéfice des entreprises françaises.

#### **À PROPOS D'UNIMEV**

**Avec plus de 400 entreprises-membres, Unimev est l'Union française des métiers de l'Évènement. De la conception à la production en passant par l'hospitalité événementielle, elle rassemble toutes les spécialités de la filière – soit 90 % du marché en France, et compte plusieurs champions internationaux.**

**En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et ses associations partenaires, elle s'engage dans l'attractivité et la réinvention de ses métiers autour de l'innovation, de l'expérientiel et du durable.**